



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

Commissaire adjoint  
Région du Centre

Assistant Commissioner  
Central Region

Le 23 décembre 2020

*Par courriel*

Madame Geneviève Grenier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Réponses de la Garde côtière canadienne à une question complémentaire – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

Madame Grenier,

Veillez trouver ci-jointe la réponse de la Garde côtière canadienne à la question soumise le 18 décembre 2020 dans le cadre de votre étude du projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

Cordialement,

Marc-André Meunier  
Commissaire adjoint  
Région du Centre  
Garde côtière canadienne

**1. L'augmentation du trafic maritime lié au Projet de GNL Québec (300 à 400 passages par année, soit environ un passage par jour) aurait pour conséquence d'augmenter la fréquence de passage du brise-glace dans la rivière Saguenay.**

**La commission souhaite avoir l'avis de la Garde côtière sur l'éventuel impact d'un déglacage plus fréquent de la rivière Saguenay sur la fragilité du couvert de glace qui est nécessaire aux activités de pêche blanche ?**

**Réponse :**

La fréquence de passage du brise-glace de la Garde côtière canadienne (Garde côtière) sur la rivière Saguenay varie en fonction des besoins des navires qui empruntent ce chenal de navigation. Dans l'éventualité où le projet Énergie Saguenay serait mis en oeuvre, l'activité de la Garde côtière dans le secteur pourrait potentiellement varier si GNL Qc sollicite ses services en période hivernale. Puisque les besoins du promoteur envers la Garde côtière ne sont pas confirmés pour le moment, la Garde côtière n'est pas en mesure de se prononcer sur la question. Dans son étude d'impact environnementale (Janvier 2019)<sup>1</sup>, GNL Qc indique que ses navires-citernes « seront adaptés à la navigation en présence de glace et aux basses températures ».

Les effets cumulatifs de l'augmentation du trafic maritime sont évalués par Transports Canada dans l'objectif de protéger nos côtes et nos voies navigables pour les générations futures<sup>2</sup>. La Garde côtière peut néanmoins fournir un complément de réponse sur l'élément du couvert de glaces dans cette question. Plusieurs mesures sont déjà en place pour conserver l'intégrité du couvert de glace sur la rivière Saguenay et assurer la sécurité des utilisateurs, notamment une limitation de vitesse et l'utilisation par les navires d'une route de navigation spécifique située au centre de la rivière. Les opérations de déglacage effectuées par la Garde côtière ont lieu chaque année au printemps, dans le but de briser la glace sur le Saguenay ainsi qu'à l'entrée des affluents secondaires afin de prévenir les embâcles et les inondations pouvant être créés lors du dégel printanier. Afin d'assurer la sécurité de tous, la Garde côtière partage toujours un communiqué de presse et avise la population et les partenaires de la période prévue pour les opérations de déglacage printanier. La Garde côtière s'assure également que la zone est sécuritaire avant de procéder avec les opérations. La Garde côtière n'est pas en mesure de commenter les activités de pêche blanche, qui ont normalement lieu à l'intérieur d'une zone bien définie.

---

<sup>1</sup> Site Internet de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, Gouvernement du Canada : <https://aeic-iaac.gc.ca/050/evaluations/document/132267>

<sup>2</sup> Site Internet de Transports Canada, Gouvernement du Canada, « Effets cumulatifs du transport maritime » : <https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/pollution-marine-intervention-environnementale/effets-cumulatifs-transport-maritime>